N° 40. Vendredi 16 Février 1849. 20me Année.

Prix de l'abonnement
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . fl. 7 — Payable
„ La Province - 8 — d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

Bureau de la Rédaction à La Haye, *Spui* n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT LES ANNONCES.
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui* et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Langen Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

***La Haye*, 15 Février.**

Revue Politique.

Nous avons déjà fait remarquer, à différentes reprises, qu'il y a en Allemagne comme en France des journaux qui croient rendre service en publiant, sur un pays lointain, des nouvelles telles que, suivant eux, leurs lecteurs les désirent. C'est notamment ce qui a lieu à l'égard des nouvelles de Hongrie. Encore aujourd'hui quelques journaux de Paris amusent le public du récit des fanfaronades [illegible]iennes, et d'un autre côté nous recevons le 22e bulletin officiel de l'armée autrichienne, qui donne de nouveaux démentis aux prétendues victoires hongroises. Nous engageons nos lecteurs à se défier de toutes les nouvelles qui n'émanent pas d'une source officielle. Non seulement ces dernières sont les seules dignes de foi, mais encore elles nous parviennent beaucoup plus tôt que les fausses correspondances fabriquées à Breslau ou ailleurs pour atténuer l'effet des nouvelles exactes.

Le nouveau bulletin publié à Vienne, le 10 de ce mois, contient de nombreux détails sur les avantages remportés par le feld-maréchal Schlick, près de Baroza, sur les insurgés, commandés par Messaros, ministre de la guerre hongrois.

Le *Constitutionnel* nous apporte la nouvelle qu'un corps d'armée russe est entré en Transylvanie, appelé par les autorités autrichiennes, qui ont cru avoir besoin de ce secours pour maintenir les Transylvaniens dans l'ordre et l'obéissance au gouvernement de l'Autriche. Le chef des troupes russes aurait annoncé, en franchissant la frontière, que tous les vivres consommés par ses soldats et toutes les fournitures nécessaires pour son armée seraient exactement payés par lui, aux frais du gouvernement russe.

La feuille parisienne ajoute que le gouvernement autrichien n'a pas approuvé, dans cette circonstance, la conduite des autorités de la Transylvanie et qu'un corps d'armée autrichien a été envoyé immédiatement dans cette direction, pour rendre inutile la présence des Russes.

Le *Constitutionnel* paraît être bien informé, car la même nouvelle circulait le 11 à la bourse de Vienne où elle a causé même une légère baisse sur le cours des fonds.

La note du gouvernement autrichien a été communiquée officiellemens à l'assemblée de Francfort, dans sa séance du 12. Une longue discussion s'est aussitôt engagée pour savoir l'accueil qui lui serait fait. Les uns proposaient l'ordre du jour; les autres voulaient que l'assemblée se contentât de prendre acte de la notification; d'autres, au contraire, qu'on délibérât immédiatement sur [illegible] serait opposée à la déclaration du cabinet de Vienne. [illegible] demandaient le renvoi au comité de constitution; ceux-là, à la commission qui avait examiné le programme de M. de Gagern; quelques membres, à une commission spéciale. Après des débats assez confus, le renvoi au comité de constitution a été adopté.

La seconde chambre du grand-duché de Bade a tenu le 10 février une longue et orageuse séance, qui s'est terminée par le triomphe complet du parti libéral sur les démocrates. La proposition de la commission, tendant à prier le grand-duc, par une adresse, d'appliquer à la constitution l'abolition des priviléges de classe prononcée dans les droits fondamentaux du peuple allemand, et de fixer la loi électorale pour la représentation du peuple, cette proposition a été adoptée à l'unanimité moins trois voix.

La séance a été tellement orageuse qu'après de vaines exhortations pour engager le public à garder le silence, le président a dû faire évacuer les tribunes.

Nous avons aujourd'hui plutôt des bruits que des nouvelles d'Italie. Le roi de Naples aurait reçu un coup de stylet — ce qui nous paraît une invention d'autant plus absurde, qu'elle aurait pour unique fondement un retard de vingt-quatre heures dans l'arrivé du paquebot qui fait le service de Naples à Gênes. — Le duc de Modène aurait été forcé d'abandonner de nouveau ses Etats, après une collision dont on a pas de détails. Quant au grand-duc de Toscane, il paraît positif qu'il ne s'est pas enfui à l'île d'Elbe, mais qu'il est toujours à Sienne où, comme nous l'avons dit hier, il aurait fait appeler le ministre Montanelli.. Tel est, du moins, le récit que donne le *Moniteur Toscan*, journal officiel. Nous reproduisons plus loin, aux nouvelles d'Italie, les quelques renseignements que nous trouvons sur ces divers faits, ou plutôt sur ces divers bruits, dans les journaux italiens.

A Rome, on était tout entier, le 3, aux préparatifs pour l'ouverture de la constituante qui devait avoir lieu le 5.

L'ouverture de la session du grand-conseil du Tessin a eu lieu le [illegible] février. Le message du conseil d'Etat, après un récit de tout ce qui s'est passé de remarquable dans la confédération et dans le canton depuis la dernière session, déplore l'état des relations du canton avec la confédération, et se plaint que, dans le différend avec Radetzky, le conseil fédéral, au lieu de protéger un des membres de la confédération vis-à-vis des exigences de l'étranger, ait cédé, au contraire, à toutes ces exigences.

La *Gazette piémontaise* dément les propositions qui, suivant le correspondant napolitain de l'*Univers*, auraient été faites par la Sardaigne au roi de Naples, au sujet d'une alliance offensive et défensive entre ces deux puissances, moyennant certaines stipulations, comme celle de la reconnaissance par la Sardaigne de la souveraineté du roi de Naples sur Rome et les légations, etc.

La *Gazette piémontaise* se tait, et pour cause, sur le rapprochement qui a eu lieu entre la Sardaigne et Pie IX, à la condition que Charles-Albert rappellerait son envoyé près du gouvernement révolutionnaire de Rome.

La *Constituente* prétend qu'on a ouvert à Naples des protocoles pour un traité entre Naples, l'Autriche et la Russie contre l'Italie, que les ministres anglais et français en sont indignés, et que c'est ce fait qui a motivé le départ du ministre piémontais.

Tout ce que l'on a appris du départ du ministre piémontais de Naples ne permet pas d'admettre le motif allégué par la *Constituente*. Il est certain que le cabinet de Turin a déployé tous ses efforts pour faire accueillir son envoyé à Naples.

Que l'Autriche, la Russie et Naples s'entendent pour rétablir l'ordre dans l'Italie, où règne la plus grande anarchie, il n'y a rien là d'étonnant. Mais ces puissances ne sont pas les seules à envisager la question italienne de la même manière.

La séance de l'assemblée nationale de France a été avant-hier encore plus nulle et plus insignifiante que la précédente. On y a continué la discussion de la loi sur l'organisation judiciaire, et toutes les conclusions de la commission ont été en général adoptées. Si cette séance a été dénuée d'intérêt, l'ordre du jour de la séance du lendemain préoccupe vivement les esprits. Cet ordre du jour indique la nomination mensuelle du président de l'assemblée, la discussion sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Proudhon, et la troisième délibération sur la proposition Lanjuinais-Rateau.

M. Sénard vient de faire à la proposition Lanjuinais un nouvel amendement, qui ne tend à rien moins qu'à prolonger jusqu'au mois de juillet la session de l'assemblée nationale. Le général Cavaignac et le parti tout entier du *National* s'y rallient. Inutile de dire que la Montagne l'appuyera également. On le voit, l'opposition est remuante et active; elle veut à toute force voter le budget et rester ainsi en assemblée le plus longtemps possible. Pendant la séance d'avant-hier ses meneurs faisaient courir sur les bans des calculs desquels il résulterait une majorité en faveur de l'amendement de M. Sénard.

M. Marrast a la chance de conserver encore un mois le siége présidentiel. Le parti modéré aurait résolu de ne pas engager la lutte sur cette question en présence de l'importante discussion sur la dissolution.

Malgré les espérances hautement manifestées par les adversaires du cabinet, la tenue de la bourse de Paris est excellente. Le président de la république est allé avant-hier la visiter. Sa présence y a produit le meilleur effet. Jamais, depuis le 24 février, les cours n'ont été aussi hauts. Une fois, au mois de juillet, le 5 pour cent s'éleva à 80, mais pour retomber bientôt, grâce aux menées de la république rouge, à qui la hausse est profondément antipathique. Avant-hier il est monté à 80-45.

Le *Morning-Cronicle* publie sur les affaires de la Grèce des nouvelles d'une nature fort sombre. La pauvreté et la misère, dit ce journal, y règnent parmi la majeure partie de la population, et les liens de la société se dissolvent visiblement. Le roi refuse décidément de placer le parti Maurocordato à la tête des affaires, circonstance qui contribue à augmenter le malaise général. Ceux qui trouvent leur compte dans cet état de choses, cherchent à maintenir [illegible] l'on ne déroge aux lois. Les provinces sont désolées de nouveau par des bandes de brigands qui y commettent toutes sortes de crimes jusque dans le voisinage des grandes villes.

Première Chambre des États-Généraux.

Séance du 15.

Dans la séance de ce jour, les commissions nommées hier pour la vérification des pouvoirs des membres de l'assemblée, ont fait successivement leur rapport.

M. van Meurs, au nom de la première commission, conclut à l'admission de MM. Martens van Sevenhoven, Bosch, van Limburg Stirum, van Welderen Rengers, van Swinderen, Vos de Wael, Cost Jordens, Freseman Viëtor, Tonckens, Beerenbroek et Regout. Le rapporteur dit que l'admission de MM. le baron van Heeckeren van Wassenaer et Engelkens offre des difficultés, parce qu'ils sont nés hors du royaume et n'ont pas produit de certificat attestant qu'ils sont fils de parents néerlandais. M. de Ryk ne saurait être admis parce qu'il n'a pas produit la preuve qu'il a prêté serment.

M. Hoffman, au nom de la deuxième commission, conclut à l'admission de M. M. van Sasse van Ysselt, Lightenvelt, Verhey van den Bogaard, van Mierlo, de Jonge van Ellemeet et van der Lek de Clercq. Le rapport conclut à la non-admission de M. M. van der Beken Pasteel, van Meurs, van Nispen van Pannerden et van Pallandt van Waardenburg en Neerynen, parce qu'ils n'ont pas produit la preuve qu'ils ont donné leur démission de membres des Etats provinciaux dont ils font partie, et contre l'admission de M. van Heekeren van Enghuizen, dont l'extrait de naissance du registre de l'état civil ne se trouve pas dans les pièces communiquées à la commission.

M. Martens van Sevenhoven, au nom de la troisième commission, conclut à l'admission de MM. Gevers van Endegeest, Hoffman, Philipse, Taets van Amerongen, Blankenheim, 'T Hooft, Groeninx van Zoelen, Insinger, Diemont, van Beeck Vollenhoven, Corver Hooft, Borski et van Verschuer.

L'assemblée s'est réunie aux conclusions des rapports en ce qui touche l'admission des membres proposée, et elle a fixé à demain la discussion au sujet de l'admission de ceux des membres que les commissions n'ont pas cru devoir proposer.

Dans sa séance de ce jour, la Seconde Chambre des Etats-Généraux s'est également occupée des rapports faits par les commissions nommées pour la vérification des pouvoirs. Nous publierons demain le compte-rendu de cette séance. Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer que des 68 membres dont se compose la Chambre, 44 ont déjà été admis. Demain on continuera la suite de la discussion sur la vérification des pouvoirs.

— Le *Harlemsche-Courant* annonce que la commission d'Etat chargée d'examiner la situation de l'enseignement supérieur, a encore tenu quelques séances. Plusieurs membres de cette commission, faisant partie de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, ont dû se rendre à La Haye pour prendre part aux travaux législatifs.

Le *Groninger Courant* dit que cette commission, déjà dans sa première séance, a unanimement reconnu que l'enseignement supérieur dans nos universités n'est pas organisé sur un pied tel que l'exige l'état actuel des sciences, et que par conséquent il doit subir de grands changements qui occasionneraient une augmentation de dépenses. Mais, comme le ministre de l'intérieur a déclaré que le gouvernement ne peut accorder de plus grands subsides que ceux dont jouissent les universités, la commission paraît être d'avis de proposer, soit de réunir les trois universités en une seule, soit de leur donner le développement nécessaire moyennant des subsides provinciaux et communaux.

Nous avons reçu des nouvelles du Cap de Bonne-Espérance du mois de janvier qui annoncent que, vers le 15 décembre, une flotte se composant de navires de guerre néerlandais se trouvait dans la baie de la Table, savoir trois frégates, 1 schooner et deux pyroscaphes; la corvette le *Boréas* a été signalée à la hauteur du Cap.

La frégate royale *le Prince d'Orange* a continué le 16 décembre son voyage pour Batavia, et la frégate royale la *Ceres*, pour le Texel. La *Ceres* a été signalée le 1er janvier à Ste-Hélène.

Les résolutions qui ont dû être présentées avant-hier à la chambre des communes pour modifier les lois de navigation sont les mêmes à peu près que celles qui avaient été présentées l'année dernière. Voici la seule différence importante qui existera entre ces deux projets.

Suivant le projet de l'année dernière, tout navire pouvait apporter dans quelque port que ce fût du Royaume-uni toute espèce de cargaison provenant de ports étrangers ou des colonies. Mais arrivé à ce port, cette faculté cessait; il ne pouvait entrer librement dans aucun des autres ports du royaume; il ne pouvait, après avoir débarqué une partie de sa cargaison dans le premier port, aller décharger le reste dans un autre port anglais. Cette mesure restreignait considérablement le choix des cargaisons et les chances de l'expédition. Le projet actuel fera cesser ces graves restrictions.. D'après une de ses dispositions, l'étranger, après avoir déposé une partie de son chargement dans un port anglais, pourra se rendre dans un autre port, et comme, dans ce cas, il pourrait être exposé à une perte considérable de fret en quittant avec la moitié ou le tiers de son chargement, il pourra compléter ce chargement dans le premier port, et aller en disposer dans un autre port du royaume. Cette faculté est cependant limitée aux navires de 100 tonneaux au moins.

La dangereuse utopie du droit au travail a été discutée dans les séances du 8 et du 9 février de l'Assemblée nationale de Francfort. Les arguments des démagogues n'ont pas fait fortune. Ils sont venus échouer contre le [illegible] de l'ordre et contre une répugnance de jour en jour plus vive et mieux justifiée que soulève le radicalisme de 1848. M. Maurice Mohl, entr'autres, a eu le courage de proclamer que le droit au travail est destructif de la propriété et de la liberté; on sait que le citoyen Proudhon ne demandait que le droit au travail pour bouleverser la société entière au bout de quelques années. La suppression des impôts indirects, remplacés par un impôt progressif sur le revenu, serait, de l'aveu des démocrates allemands, la conséquence immédiate de la proclamation du droit au travail. Or, l'impôt progressif chasserait du pays toutes les personnes aisées, ou les ruinerait sans profit pour les pauvres. Tenons pour certain, a ajouté M. Mohl, que le droit au travail est réclamé par les paresseux qui ne veulent plus travailler. La reconnaissance de ce droit démoraliserait la société. L'exemple de la France, a dit M. Mohl en terminant, nous montre où conduit le travail procuré par l'Etat. Ce que nous devons assurer à l'ouvrier allemand, c'est le travail national. Mais il faut pour cela que l'ouvrier français et l'ouvrier anglais ne lui ravissent pas le salaire de choses qu'on peut fabriquer en Allemagne.

L'assemblée de Francfort a écouté avec intérêt plusieurs orateurs qui ont préconisé le système de protection, et qui ont rappelé fort à propos que les Etats les plus avancés en industrie et en commerce sont précisément ceux qui ont donné la préférence au travail national.

En résumé, les propositions qui tendaient à formuler le droit au travail dans la constitution allemande, ont été repoussées à une grande majorité par l'assemblée constituante de Francfort.

QUESTION ITALIENNE. — PRÉLIMINAIRES DE L'OUVERTURE DU CONGRÈS DE BRUXELLES.

(Communication faite à la *Presse*.)

M. de Lagrénée et sir Henry Ellis, chargés de représenter les puissances médiatrices au congrès diplomatique de Bruxelles, viennent de quitter Paris pour se rendre à leur destination. Le marquis de Ricci et le commandeur Martini, l'un plénipotentiaire de Sardaigne, l'autre de Toscane, les accompagnent.

La réunion actuelle de ces quatre diplomates a pour but spécial de vider la question préalable, de savoir: quels seront les plénipotentiaires qui, avec un caractère *officiel*, seront autorisés à prendre part aux délibérations du congrès.

Quoique les puissances médiatrices aient admis en principe que tous les monarques d'Italie auraient le droit de se faire représenter au congrès de Bruxelles, il paraît que, pour le moment du moins, ni le souverain-pontife ni le roi des Deux-Siciles n'y enverront des plénipotentiaires.

Les complications politiques dans les Etats de l'église intéressant tout le monde catholique, le gouvernement français n'éprouve aucune difficulté à s'associer à la proposition du cabinet de Madrid, de résoudre la question de Rome à l'aide de conférences, auxquelles interviendraient les représentants des puissances catholiques, et principalement ceux des quatre nations qui ont le droit de *veto* lors de la nomination du souverain-pontife. Et afin de concilier autant que possible la proposition du gouvernement espagnol avec le désir des cabinets italiens, les conférences dont il s'agit auraient lieu à Gaëte, c'est-à-dire sur le territoire italien.

Tandis que l'Espagne proposait de les établir sur son propre territoire.

Le roi de Naples n'ayant pas accepté jusqu'ici les conditions de la médiation offerte par la France et l'Angleterre, touchant l'insurrection sicilienne, ne saurait, sans être en contradiction avec soi-même, se faire représenter au congrès de Bruxelles, qui a pour base de son autorité le principe *d'une médiation acceptée*. Il est probable que si la France et l'Angleterre arrivent à faire agréer à la cour de Naples le nouveau projet de pacification de la Sicile, projet qu'elles viennent de faire présenter au roi Ferdinand, celui-ci s'empressera d'envoyer un plénipotentiaire à Bruxelles. On désigne le général Sabatelli comme devant, en ce cas, remplir pareille mission.

En l'absence des plénipotentiaires du pape et du roi de Naples, il y a plus d'une douzaine de délégués italiens qui, à divers titres, demandent à prendre part aux délibérations du congrès de Bruxelles. Ce sont d'abord les délégués des provinces qui, lors de la guerre lombarde, ont été incorporées au Piémont, et qui plus tard ont été reconquises par l'Autriche, ou occupées militairement par le maréchal Radetzky en vertu de l'armistice du 9 août dernier.

Voici les noms de ces délégués: le comte Durini, pour la Lombardie; le sénateur Maestri, pour Parme; et l'avocat Paltrinieri, pour Modène et Reggio.

Le roi Charles-Albert lui-même n'a pas accordé aux délégués que nous venons de citer, le droit d'une représentation indépendante, mais il les a attachés au plénipotentiaire de Sardaigne, le marquis de Ricci, comme simples commissaires, n'ayant pas la faculté d'intervenir aux délibérations du congrès, et se bornant à aider de leurs conseils le plénipotentiaire sarde. Les délégués dont il s'agit ayant accepté la position qui leur est faite par la cour de Turin, le congrès n'aura plus à s'occuper d'eux.

En échange, l'admission des autres délégués italiens donnera, sans nul doute, lieu à une controverse animée et qui menace d'entraver les délibérations du congrès dès son début.

Le gouvernement de Venise a choisi l'avocat Pasini pour son fondé de pouvoirs au congrès de Bruxelles. D'après la pratique constante de la diplomatie et les usages du droit des gens moderne, on n'attribue jamais à un envoyé quelconque un caractère officiel, lorsque son gouvernement n'a pas été franchement reconnu par les puissances auprès desquelles ledit envoyé est députe.

Le gouvernement provisoire de Venise n'a été *officiellement* reconnu ni par la France, ni par l'Angleterre, d'où il suit que M. Pasini doit s'attendre à être exclu des délibérations du congrès, ainsi qu'il arriva aux délégués de la Pologne au congrès de Vienne, aux délégués de Naples au congrès de Laybach, et aux délégués de la Grèce au congrès de Vérone.

Le représentant de Venise ne peut non plus être attaché en qualité de commissaire au plénipotentiaire de Sardaigne, parce que, depuis la signature de l'armistice de Milan, le gouvernement provisoire de Venise repousse l'autorité souveraine du roi Charles-Albert.

La soi-disant *assemblée nationale italienne*, composée des chefs principaux du parti républicain, réclame aussi le droit d'avoir voix délibérative dans les décisions du congrès de Bruxelles. Ses efforts tendent à empêcher la fusion de la Lombardie avec le Piémont, pour former de la Lombardie une république cisalpine, c'est-à-dire pour morceler et diviser davantage l'Italie qu'elle ne l'est déjà. On assure que Mazzini, le chef de la *Jeune-Italie*, se propose de venir soutenir ce projet devant le congrès de Bruxelles. Pas n'est besoin de prouver que le plénipotentiaire de Sardaigne sera le premier à combattre les tendances de la *Jeune-Italie*, et à protester contre l'admission des délégués radicaux aux délibérations du congrès.

Par des considérations politiques faciles à saisir, les puissances médiatrices ne peuvent pas entretenir des rapports officiels avec les délégués du gouvernement insurrectionnel de Palerme, au moment où la France et l'Angleterre, dans leur projet de pacification de la Sicile, confirment et consacrent le principe de la souveraineté du roi de Naples sur la Sicile. Les délégués siciliens auront encore bien plus de peine que le représentant de Venise à se faire admettre au congrès de Bruxelles.

Cet aperçu sommaire des difficultés que les puissances médiatrices auront à aplanir, avant d'ouvrir les conférences relatives à la pacification de l'Italie, doit prouver à nos lecteurs combien nous avions raison d'exprimer, à plusieurs reprises, la crainte que le congrès de Bruxelles, loin de pouvoir satisfaire aux vœux de tous les partis qui s'agitent au delà des Alpes, ne fera que rendre plus complète leur scission, et rallumer en Italie une guerre civile plus désastreuse que jamais.

La diplomatie autrichienne fait preuve d'habileté en ne laissant pas intervenir son plénipotentiaire dans la discussion préliminaire et sans doute orageuse qui, d'ici à quelques jours, va commencer à Bruxelles, au sujet de l'admission des délégués italiens au congrès. Les haines et les rancunes qui naîtront du refus d'admettre le délégué de tel ou tel autre parti italien retomberont uniquement sur les puissances médiatrices, tandis que la présence du comte Colloredo aux séances préliminaires aurait fait rejaillir tout le mécontentement des patriotes italiens sur l'Autriche.

Le comte de Colloredo, qui réunit à la qualité d'envoyé extraordinaire près la cour de Saint-James le caractère de plénipotentiaire au congrès de Bruxelles, a pour instruction positive de se tenir à l'écart des débats qui vont s'engager sur la question préalable, afin que si le congrès ne réussit pas à la résoudre de manière à garantir le calme et la dignité des conférences diplomatiques, la responsabilité en retombe sur qui de droit.

En attendant, le comte Colloredo est chargé d'arrêter avec lord Palmerston les résultats des négociations qui, depuis la mission du baron Hummelauer jusque aujourd'hui, ont eu lieu entre la Grande-Bretagne et l'Autriche, dans le but d'établir deux faits primordiaux, à savoir:

1. Que le gouvernement anglais n'a jamais révoqué en doute la force légale des traités de 1815 par rapport à l'Italie;

2. Que le cabinet de Vienne, en acceptant la médiation anglo-française, n'a jamais laissé entrevoir la disposition de renoncer à la possession de la Lombardie.

L'intention de l'Autriche est de poser la question italienne d'une manière nette et précise dès l'ouverture des conférences. Outre que cette conduite répond mieux aux égards dus aux puissances médiatrices, elle évitera bien des mécomptes et des déceptions.

BUDGET DE L'AUTRICHE DE 1849.

Le ministère autrichien vient de présenter le budget de 1849. Ce travail est divisé en budget de recettes et budget de dépenses. Ces dernières sont partagées en ordinaires et extraordinaires. Le budget de 1847 a servi de base à ce travail.

La dette publique, à laquelle est consacré le 1er chapitre, montait à la fin du mois de juin 1848, sans compter la dette des Etats lombardo-vénitiens, les obligations faisant le fond de l'amortissement, et la dette consolidée à 5 p. c. et 2 1/2 p. c. à 913,872,775 florins.

Cette dette n'est qu'une dette *flottante*. La dette consolidée en métalliques ou en papiers, porte le titre de *dette ancienne*, et s'élève à 669 millions de florins. L'intérêt pour toute la dette, pour l'exercice 1849, monte à 52,103,338 fl.

Chap. II. Liste civile. Dépenses en décorations, médailles, cadeaux, etc., 4,046,148 florins.

Chap. III. Conseil d'Etat, ou plutôt conseil composé des employés pour proposer les lois, ou les projets du ressort des différents ministères, 110,300 fl.

Chap. IV. Ministère des affaires étrangères. Le budget de ce ministère est fixé pour 1849 à 1,522,185 fl., c'est-à-dire 361,426 pour l'administration centrale et 1,160,759 pour le corps diplomatique. Le traitement du ministre avec les frais de bureau est de 24,000 fl. Les ambassadeurs à Saint-Pétersbourg et à Londres ont chacun 60,000 fl., celui de Paris a 46,000 fl. Les employés inférieurs sont assez mal payés. C'est le défaut général en Allemagne.

Chap. V. Ministère de l'intérieur, 10,150,365 florins, partagés entre l'administration centrale, dépenses pour la diète, sûreté publique, diètes provinciales, établissements de bienfaisance, etc., etc.

Chap. VI. Ministère de la guerre, 86,330,292 florins, c'est-à-dire 51,722,399 florins de dépenses ordinaires et 34,607,893 de dépenses extraordinaires. Ces dernières sont nécessitées par les armements extraordinaires pour la guerre avec l'Italie, avec la Hongrie et pour l'équilibre avec les armées de la Russie qui se concentrent sur les frontières.

Chap. VII. Ministère des finances, 9,920,077 florins.

Chap. VIII. Ministère de la justice, 2,661,560 florins.

Chap. IX. Ministère de l'instruction, 1,325,716 florins.

Chap. X. Ministère des travaux publics, 7,770,111 florins.

Chap. XI. Ministère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, 268,245 florins.

Chap. XII. Comptabilité, 1,693,286 florins.

Pour subvenir à ces dépenses l'Etat a en impôts directs et indirects 87,075,367 fl. et en d'autres ressources 4,880,359 fl. Ces ressources sont plus considérables en temps ordinaires. La Hongrie et les Etats lombardo-vénitiens y contribuent.

Le ministère sent la nécessité de diminuer les dépenses et d'augmenter les ressources. Mais il en reconnait aussi la difficulté. Il veut pour y arriver, que l'ordre et la tranquillité soient partout rétablis. Il croit que la première chose à faire ensuite sera de donner à l'impôt une autre assiette et de le mieux répartir. Il croit également qu'il faudra régler sur d'autres bases les rapports entre l'Etat et la Banque.

— Le système douanier de l'Autriche était mauvais. Le monopole et les droits droits d'entrée très-élevés sur certains articles profitaient moins au trésor, qu'ils ne diminuaient le mouvement industriel et commercial. Le ministre propose diverses améliorations.

En attendant que ces réformes soient réalisées, les revenus de de l'Autriche sont évalués pour 1849, en revenus directs à 26,929,205 fl. et en revenus indirects à 60,146,162 fl. En 1847 les revenus du trésor produisirent environ 145 millions de florins.

Nouvelles d'Angleterre.

(CORRESP PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

LONDRES, 13 FÉVRIER. — La chambre des communes a voté hier les articles du bill relatif à la prorogation de la suspension de l'*Habeas corpus* en Irlande. Divers amendements tendant à imposer certaines limites aux pouvoirs extraordinaires que ce bill confère au lord-lieutenant, ont été rejetés à une forte majorité.

La chambre a ensuite voté après une vive discussion les articles du bill accordant une allocation de 50,000 liv. pour secours à distribuer en Irlande. Elle a rejeté à la majorité de 245 voix contre 125 un amendement de M. Stafford tendant à demander un exposé complet de tous les besoins auxquels il s'agit de pourvoir en Irlande, et à déclarer que des allocations de ce genre fournies par l'impôt sont vicieuses en principe, injustes et impolitiques, et qu'il est du devoir du gouvernement de présenter sans retard des mesures de nature à faire disparaître à l'avenir la nécessité de réclamer de pareilles allocations.

Aujourd'hui la chambre des lords, après une courte séance sans intérêt, s'est ajournée à jeudi.

Le commencement de la séance de la chambre des communes n'a présenté non plus qu'un médiocre intérêt.

Au départ du courrier, la discussion était ouverte sur une proposition de M. Anstey, ayant pour objet de faire nommer une commission spéciale chargée d'ouvrir une enquête sur la situation des pêcheries et de la navigation intérieure en Irlande et de faire un rapport sur cet objet.

Nous apprenons, dit le *Standard*, que des commandes considérables pour diverses sortes de fer, mais principalement pour des rails et des fers en barres, destinés aux Etats-Unis, sont en voie d'exécution. Ces contrats ont été conclus à très-bas prix, bien au dessous des cours actuels. Mais nos principales usines trouveront dans ces commandes le moyen de travailler pendant trois ou quatre mois, période pendant laquelle il n'est pas probable que les salaires des ouvriers soient augmentés.

— La reine, le prince Albert et les jeunes princes sont arrivés hier soir au palais Buckingham.

Dans la soirée S. M. et S. A. R. ont assisté à la représentation de l'opéra comique au théâtre St-James.

— Des lettres des îles Sandwich, reçues par la voie de Mazatlan, confirment le récit du drame terrible dont le navire l'*Amelia* a été le théâtre dans l'Océan pacifique. Ce navire avait à bord 300,000 dollars en lingots d'or. Cette somme a été déposée, à l'arrivée du navire, entre les mains du consul-général britannique.

— On écrit de Woolwich que, par mesure d'économie, 500 ouvriers employés à l'arsenal vont être remerciés.

— Le *Daily-News* annonce qu'il est question de quelques changements dans la diplomatie britannique. Ainsi, sir Alexandre Mallet serait prochainement remplacé au poste de ministre près la cour du Wurtemberg.

Nouvelles d'Italie.

Des nouvelles fort graves, mais qui méritent confirmation, arrivent aujourd'hui d'Italie. D'après une correspondance de Gênes du 9, le roi de Naples aurait été poignardé; ce bruit prenait de la consistance au départ du courrier, parce que le bateau à vapeur qui devait apporter la malle de Naples, était en retard de vingt-quatre heures et n'avait pas encore paru.

Les nouvelles du duché de Modène ont peut-être dans les circonstances actuelles une plus grande importance politique. Voici les rapports adressés au gouvernement de Florence par les commandants des corps de troupes de la frontière et publiés par le *Moniteur toscan* du 7:

„ BOSCO LUNGO. — Ayant entendu dans la soirée des coups de canon et la „ fusillade du côté du Modenais, j'ai expédié des vedettes sur tous les points. „ Des conducteurs de voitures publiques assurent que Modène est en insurrection et que le duc s'est enfui à dix heures du soir.

„ CUTIGLIANO. — Le duc de Modène s'est enfui après une grave collision. „ Le feu continue; le canon retentit dans la vallée; les habitants des hauteurs „ environnantes qui m'ont rapporté ces faits, assurent que les Piémontais se „ sont emparés des duchés de Parme et de Plaisance, ce qui serait confirmé „ par ces indices de bataille. Nos troupes sont disposées de manière à garantir „ la frontière. „

ROME, 3 FÉVRIER. — La commission provisoire municipale de Rome annonce que l'assemblée nationale constituante sera ouverte le lundi 5 février. Les représentants, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit, dans l'église de Santa-Maria in Aracoeli, à onze heures du matin, descendront du capitole et se rendront à la place de la Chancellerie, et entreront dans ce palais où l'assemblée doit résider. Les représentants du peuple seront accompagnés des chefs des quartiers avec leurs insignes, par la commission municipale, ainsi que des autres citoyens. La garde civique et la garnison feront partie du cortége. Les habitants des maisons devant lesquelles passera le cortége devront les décorer. Le soir il y aura illumination et concert.

— On avait cherché à représenter comme un acte d'adhésion à la constituante de la part du gouvernement français, ce fait qu'un collége électoral a été réuni au palais même de l'ambassade. C'est pourquoi on lit dans le *Constituzionale romano*: " Chacun sait „ que les élections du cinquième collége électoral de Rome ont „ eu lieu au palais Colonna, et précisément dans les salles qui „ font face à la galerie du Prince. Nous sommes autorisés à dé„ clarer que l'ambassade de France, qui occupe une partie du sus„ dit palais, a été complétement étrangère à cette mesure. M. le „ secrétaire n'en fut informé que lorsque le représentant du prince „ Colonna avait déjà donné l'autorisation. „

— On lit dans le *Moniteur toscan* le rapport suivant du ministre de la guerre; inutile de dire que la nouvelle de la fuite du duc de Modène a besoin de confirmation, et encore plus celle de l'occupation par les Piémontais des duchés de Parme et de Plaisance qui sont sous la protection de l'armée autrichienne; autant vaudrait dire [illegible] Radetzky:

„ Pistoie, 6 février, 11 heures du matin.

„ Je reçois la nouvelle suivante de la frontière:

„ BOSCO LONGO. — Ayant entendu dans la soirée plusieurs décharges de mousqueterie et d'artillerie du côté du Modenais, j'ai envoyé des reconnaissances sur tous les points, qui m'ont appris que Modène était dans l'alarme et que le duc s'était enfui vers les dix heures.

„ CUTIGLIANO. — Le duc de Modène s'est sauvé après une sérieuse escarmouche. On me dit aussi que les Piémontais se sont emparés des duchés de Parme et de Plaisance.

Signé, le capitaine LALOLI.

„ J'ai fait immédiatement prendre les armes aux hommes que je commande afin de faire respecter nos frontières.

Signé, le colonel commandant MELANI. „

LE GRAND-DUC DE TOSCANE A PORTO-FERRAJO.

Le *Journal des Débats* confirme enfin très nettement par le récit suivant le départ du grand-duc de Toscane de sa capitale:

Nous annonçions avant-hier que le grand-duc de Toscane avait quitté le 31 janvier sa capitale pour se rendre à Sienne. Dans son départ de Florence, il avait cessé toute relation avec ses ministres. On assure ce soir que des nouvelles du 8 février, arrivées par dépêches télégraphiques, apprennent que ce prince est allé s'embarquer à Piombino pour l'île d'Elbe, et qu'il est arrivé à Porto-Ferrajo, où il va désormais résider.

Le bruit a couru qu'une révolte avait obligé ce prince à quitter sa capitale; nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que cette nouvelle n'est pas exacte. Le grand-duc, laissant les chambres législatives et le ministère démocratique en pleine activité, s'est éloigné de Florence à cause des émeutes presque journalières qui troublent cette ville à la moindre occasion, sans aucune répression de la part des fonctionnaires de nouvelle création. L'autorité souveraine restant impuissante et méconnue, le prince est parti pour éviter de la voir plus longtemps compromise. Depuis plusieurs mois, la famille du grand-duc avait cessé de résider à Florence.

Aujourd'hui le ministère Guerazzi emploie les sollicitations les plus pressantes pour faire revenir le prince dans la capitale. MM. Montanelli et Guerazzi déclarent qu'ils donneront leur démission si cette absence vient à se prolonger. Mais il est plus que probable que le grand-duc ne cèdera pas, ayant pris cette grave détermination d'abandonner ses états pour se soustraire à l'intolérable joug qu'on lui faisait subir et pour ne pas être plus longtemps le complice des maux que les ultra-démocratiques ont déchaînés sur la Toscane.

Le *Moniteur toscan* contient la relation suivante des faits graves qui ont eu lieu à Sienne:

" Le grand-duc s'étant rendu à Sienne pour visiter la famille royale, quelques hommes du parti rétrograde firent une démonstration contre la constituante, en criant: *Vive le grand-duc Léopold!* Une lutte s'engagea; le parti rétrograde fut battu. La justice informe. Des arrestations ont été opérées. Plusieurs individus ont été arrêtés, et quelques-uns ont avoué qu'ils avaient reçu de l'argent. Le prince, en proie à des inquiétudes très-vives, est tombé malade; il éprouve des douleurs de tête. Le conseil des ministres avait délibéré hier sur le point de savoir s'il convenait d'envoyer auprès de lui l'un d'eux, pour l'entourer de la responsabilité ministérielle. Le président Montanelli a déclaré qu'il était prêt à partir. Dans la nuit, des lettres sont arrivées de Sienne, annonçant que le prince désire et appelle auprès de lui une partie du ministère ou tout au moins un ministre. Le président Montanelli est parti avec le secrétaire Marmocchi. „

Nouvelles d'Allemagne.

Les journaux allemands nous apportent aujourd'hui des nouvelles du grand-duché de Posen, suivant lesquelles cette contrée serait encore une fois en butte aux menées révolutionnaires. On prétend même qu'en différents endroits le mouvement aurait déjà éclaté. Les correspondances de ce pays sont d'accord en ceci que ces nouveaux mouvements séditieux se rattachent aux dernières conspirations en France.

— On écrit de Berlin, le 13 février : Voici les calculs exacts du résultat des élections pour la seconde chambre : La droite 152, la gauche 155, le centre 34. Dans toutes les questions de principes le centre votera avec la droite. Des membres de l'ancienne assemblée nationale, 94 ont été réélus, dont 26 de la droite et du centre. Des 202 membres qui ont formé l'assemblée croupion, 68 seulement ont été réélus.

La *Correspondance constitutionnelle* de Berlin, organe ministériel, dit aujourd'hui : " La note autrichienne nous est arrivée ici comme tombée des nues. La Prusse ne se soumettra jamais à l'Autriche. L'épée de Frédéric-le-Grand n'est pas encore tout à fait rouillée. „

— La flotte sarde se trouve actuellement devant Venise.

— Par suite d'une dépêche télégraphique reçue à Vienne, ceux des ministres qui étaient encore en cette ville sont partis pour Olmütz.

Le gouverneur militaire, M. de Welden, a décidé l'éloignement de la capitale de tous les Polonais.

Le *Lloyd* annonce que le ministre des finances va émettre pour 25 millions d'assignations de la caisse centrale, en petites coupures descendant jusqu'à 5 florins pour faire face provisoirement aux besoins du trésor.

— Un bulletin de l'armée publié à Pesth, le 6, porte que la forteresse de Léopoldstadt s'est rendue le 2 aux troupes impériales, après un bombardement d'une heure. La garnison, composée de 2 officiers d'état-major, 38 officiers supérieurs et 1272 soldats, a été conduite à Presbourg sous escorte. On a trouvé dans la forteresse 38 canons et une grande quantité de vivres et de munitions. Cette place a été pourvue d'une garnison convenable.

TRIESTE, 3 FÉVRIER. — Une frégate, une corvette et un brick, faisant partie de notre flotte stationnée à Pola, sont arrivés hier sur notre rade, où se trouvent maintenant 1 frégate, 6 corvettes, 3 bricks et 10 à 12 chaloupes canonnières.

Les steamers l'*Imperatore* et l'*Impératrice*, qui appartenaient ci-devant à la société du Lloyd, ont été vendus au gouvernement ; il vont être transformés en steamers de guerre.

— On dit que la commission qui se trouve en Angleterre est enfin parvenue à faire l'acquisition d'une frégate à vapeur.

(*Gaz. univ. d'Augsb.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCFORT.

Séance du 12 février.

Après avoir annoncé la démission de M. Mandrella, député de la Silésie, M. le président donne lecture d'une communication du ministère de l'intérieur, concernant la note du ministère autrichien en date du 4 février.

M. Martens, secrétaire, monte à la tribune pour lire la note que nous avons publiée dans notre numéro du 11 de ce mois.

M. le président propose le renvoi de la note à la commission de constitution. Ce renvoi est adopté.

M. Martiny fait une interpellation [illegible] pouvoir central dans les affaires d'Italie.

On passe ensuite à la discussion des §§ 43-48 des droits fondamentaux.

Les §§ 43 et 44 sont adoptés dans la teneur qui suit :

§ 43. Chaque commune allemande jouira des droits fondamentaux suivants :

1. De la faculté de choisir ses chefs et ses délégués ;
2. D'administrer librement les affaires communales, y compris la police locale.
3. De publier son budget ; et
4. Les débats des assemblées communales, en tant que des circonstances particulières ne s'opposeront pas à cette publication.

§ 44. Chaque bien-fonds devra faire partie d'une commune. Les restrictions relatives aux forêts et aux terrains en friche sont réservées à la législation des états particuliers.

Les §§ 45, 46, 47 et 48 seront discutés demain.

— Voici l'interpellation que M. Martiny a adressée sur les affaires d'Italie au ministère de l'empire dans la séance d'aujourd'hui de l'assemblée nationale :

1° Le ministère de l'empire a-t-il fait des démarches et quelles sont-elles, pour s'assurer dans les négociations qui vont s'ouvrir à Bruxelles un concours proportionné à la puissance et à l'honneur de la nation allemande ?

2° Dans la supposition que le ministère, comme l'a assuré M. de Schmerling, a su obtenir une légitime influence sur le développement des affaires italiennes, quelles sont les instructions qu'il a données ou qu'il compte donner encore au plénipotentiaire du pouvoir central à ce congrès ?

a) Relativement à l'indépendance de Venise et de la Lombardie, notamment par rapport au programmme du ministère Stadion, lu dans la séance du 27 novembre de la diète d'Autriche, et dans lequel il est dit que le royaume lombardo-vénitien devra rester intégralement et organiquement uni à l'empire d'Autriche ;

b) Relativement à la circulaire publiée par le ministère toscan au sujet de la formation d'une constituante italienne ;

c) Relativement au dernier mouvement qui a eu lieu à Rome et aux rapports [illegible] vis-à-vis du gouvernement de l'état de l'église ;

d) Relativement à la soumission définitive de la Sicile au roi de Naples, soumission que, lorsque l'exige, dit-on, le roi de Naples, devra être prononcée par le congrès.

FRANCFORT, 14 FÉVRIER. — Les fractions de l'assemblée nationale de l'Hôtel [illegible] et de l'ancien Westendhall ont décidé de procéder, conjointement avec les membres autrichiens de l'assemblée, à une révision de la constitution, afin d'écarter les difficultés qui s'opposent aux rapports constitutionnels des provinces allemandes de l'Autriche avec le reste de l'Allemagne. Il a été nommé une commission, qui se compose de MM. Heckscher, Welcker, Edel, Sommaruga, Giskra, Würth, Wydenbrugk et Hermann.

— Le bureau de l'assemblée nationale a publié une nouvelle liste des députés, qui va jusqu'au 5 février. On voit par cette liste que le nombre de ces derniers est de 558, répartis comme suit : l'Autriche 110, la Prusse, 193, la Bavière 68, le royaume de Saxe 21, le Hanovre 24, le Wurtenberg 26, le grand-duché de Hesse 12, l'électorat de Hesse 11, le duché de Schleswig-Holstein avec Lauenbourg 11, le grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin 6, le duché de Nassau 9, le Luxembourg et le Limbourg 5, le grand-duché d'Oldenbourg 5, le duché de Brunswick 4, le grand-duché de Saxe-Weimar 4, le duché de Saxe-Cobourg-Gotha 2, celui de Saxe-Altenbourg 2, chacun des 19 autres états particuliers 1.

Jusqu'au 5 février 181 membres avaient cessé de faire partie de l'assemblée ; dans ce nombre figurent, indépendamment de MM. Brunck et Wirth, décédés, M. Robert Blum, qui est indiqué comme ayant été "fusillé„ et le prince Lichnowsky et le général Auerswald comme "morts„. Jusqu'à la même date, les remplaçants de 36 députés, pour la plupart autrichiens, qui avaient résigné leurs mandats, n'étaient pas arrivés.

— Nous avons annoncé l'achat pour la marine allemande des steamers *Britannia* et *Acadia* qui faisaient naguère le service entre Liverpool et Boston. Ils vont être armés d'artillerie de gros calibre. Des offres ont également été faites à New-York pour l'achat des steamers l'*Hermann* et le *Washington*, naviguant entre Brême et les Etats-Unis ; mais il n'est pas probable que les propriétaires consentent à se défaire de ces bâtiments. Le pouvoir central a offert le commandement de la flotte allemande au commodore américain Parker, lequel désire conserver son grade dans la marine des Etats-Unis, mais on croit que le congrès hésitera à accorder cette permission qui placerait l'union dans une position hostile vis-à-vis du Danemark. Le commodore Parker, qui a séjourné pendant quelque temps à Francfort, à Berlin, et à Hambourg, s'est embarqué le 10 février à Liverpool pour New-York. Le prince Adalbert de Prusse, auteur d'une remarquable brochure sur l'organisation de la flotte allemande et que l'on désignait comme le chef futur de la marine de l'empire, a également quitté Francfort pour retourner à Berlin.

— La proclamation suivante a été affichée le 10, sur les murs de Munich :

„ Un grand nombre des habitants de Munich, d'accord avec la société pour la monarchie constitutionnelle et la liberté religieuse, ont vu dans les récents événements une nécessité urgente de manifester publiquement leurs sentiments pour la grandeur de l'Allemagne et la prospérité de la Bavière. Ils veulent une Allemagne grande, puissante, libre et non mutilée, renfermant toutes ses tribus ; mais ils veulent aussi la monarchie constitutionnelle de la Bavière, son entière liberté et son indépendance dans ses affaires intérieures ; et celles-ci leur paraissent compromises par une introduction sans réserve des droits fondamentaux, et ils les veulent à l'abri de tout arbitraire, et le bien-être de toutes les classes dans la ville et dans le pays entier complétement assuré. Ce soir donc, pour manifester cette conviction sacrée en Allemands libres, en bons Bavarois, ils donneront une sérénade aux flambeaux à leur roi, bouclier du droit et de la liberté légale, et ils invitent tous ceux qui partagent ces sentiments pour la prospérité de l'Allemagne et de la Bavière, à y prendre part.

Munich, le 9 février 1849. *Le Comité de la Sérénade.*

Nouvelles de Belgique.

BRUXELLES, 14 FÉVRIER. — M. le marquis de Ricci, chargé de représenter la Sardaigne dans des conférences relatives aux affaires de la Haute-Italie, est arrivé hier matin à Bruxelles et est descendu à l'*Hôtel de Belle-Vue.* Dans la journée, le ministre sarde a rendu une visite à M. le ministre des affaires étrangères.

Hier sir Henry Ellis, ministre d'Angleterre au congrès, est également arrivé accompagné de son secrétaire. Il est descendu à l'*Hôtel de l'Europe*, où des appartements étaient retenus pour le recevoir.

M. de Lagrenée, plénipotentiaire de la république française, [illegible] accompagné du secrétaire de la mission, M. de Cabriac. M. de Lagrenée est descendu à l'*Hôtel de Belle-Vue.*

Aujourd'hui, sir Ellis et M. Lagrenée ont fait visite à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le comte de Colloredo, ministre d'Autriche, est attendu maintenant chaque jour ; ses appartements sont retenus à l'*Hôtel de Belle-Vue.*

On travaille avec activité au palais de la rue ducale, aux salons qui doivent être mis à la disposition des membres du congrès. Tout sera achevé pour le moment où les plénipotentiairee voudront se réunir.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 7 FÉVRIER. — Dans la chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion sur le chemin de fer de Longres (Asturies.)

Une dépêche télégraphique de Vittoria et de Pampelune annonce qu'il ne reste plus un factieux (carliste ou révolutionnaires) dans la Navarre ; tous ont passé la frontière. Un bulletin du général Manuel de la Concha annonce un nouveau succès obtenu sur Marsal par les troupes de la reine.

— Un témoin oculaire, qui a figuré lui-même dans l'événement que nous allons raconter, nous communique la note suivante :

"La malle-poste de France, partie de Madrid, le 1er février, est tombée le lendemain à six heures et demie du soir au pouvoir de la *Guérilla* carliste de l'Estudiante. A trois heures en deçà de Burgos et un peu avant d'arriver au village de Quintanapala, elle fut entourée par quatorze ou quinze hommes très bien montés et très bien armés. Comme le *Delantero* et le *Zagel* ne purent l'arrêter tout d'un coup, lancée à fond de train qu'elle était, les factieux pensèrent qu'on voulait leur échapper et blessèrent les deux postillons de deux coups de sabre. Quant au chargé des dépêches, au mayoral et à un jeune voyageur français venant de l'intérieur d'Afrique, ils ne furent pas atteints.

La malle fut détournée de la route, conduite à une lieue de là à travers la campagne, jusqu'au pied de la montagne glacée de la Vieille Castille et brûlée par l'ordre de l'Estudiante et de Tuerto Madrilapo avec toute la correspondance qu'elle contenait. Le voyageur français, M. Numa Simon, pris d'abord pour un Italien, fut sur le point d'être fusillé ; mais après que les factieux eurent reconnu sa nationalité, ils le traitèrent avec beaucoup d'égards, respectèrent tout son bagage et poussèrent la courtoisie jusqu'à lui rendre trois lames de Tolède qu'il portait en France.

Pendant l'incendie de la malle qui dura plus de 3 heures et durant lesquelles les carlistes ne s'éloignèrent pas un seul instant, il survint un incident terrible : un des individus de la bande prit la montre du voyageur, et l'Estudiante, l'ayant appris, dégaina son sabre et allait le mettre à mort quand le voyageur, à force d'instances et de prières, lui obtint la vie sauve.

(*Mémorial des Pyrénées* du 10.)

Nouvelles de France.

PARIS, 13 FÉVRIER. — M. le président de la république, accompagné de M. Achille Fould, est venu aujourd'hui vers une heure 1/4 vsiter le palais de la Bourse et le tribunal de commerce. Il est descendu dans le cabinet des agents de change, où, en réponse à quelques mots de félicitations de M. Billault, syndic des agents de change, il a répondu qu'il était charmé de voir que sa visite correspondait aux cours les plus élevés que la rente 5 p. c. ait obtenus depuis la révolution de février.

M. Louis Napoléon a été reconduit par M. Billault jusque sur le péristyle de la Bourse, et il a traversé la corbeille des agents de change et la grande salle où les spéculateurs se pressaient sur ses pas. Le président a été reçu partout avec de vives acclamations et des cris nombreux de : *Vive Napoléon ! vive la république !*

— M. Senard, qui semblait avoir compris la nécessité de s'occuper de la convocation de l'assemblée législative, afin de faire cesser les anxiétés du pays, à ce point qu'une exagération de langage lui faisait dire, en repoussant l'amendement Lanjuinais, qu'il lui préfèrerait une proposition qui fixerait la dissolution à trente jours et même à quinze jours, M. Senard, disons-nous, vient de déposer un nouvel amendement qui, sous une autre forme, conduirait au même résultat que ceux de MM. Péan et Duplan.

Voici le texte de cet amendement, qui formerait l'article 2 du projet de loi :

" L'assemblée nationale votera, en outre, avant de se séparer, le budget des recettes et des dépenses de 1849.

" La commission nommé pour l'examen du budget présentera à l'assemblée des rapports partiels toutes les fois que l'état de ses travaux le permettra.

" Ces rapports seront distribués dans la forme ordinaire, et soumis à la discussion, conformément au réglement.

" Il ne pourra être mis à l'ordre du jour aucune délibération autre que celle du budget et de la loi sur les élections, si ce n'est dans les intervalles que les discussions de ces deux lois laisseront libres, et sans que jamais le vote définitif en puisse être retardé.

" Art. 3 Les élections pour l'assembée législative auront lieu le quatrième dimanche qui suivra le vote définitif du budget.

" Le décret de convocation des colléges électoraux sera rendu d'urgence, immédiatement après ce vote. Il indiquera, s'il y a lieu, celles des dispositions de la loi électorale qui devront être suivies dans l'élection.

" L'assemblée législative se réunira quinze jours après l'élection, et les pouvoirs de l'assemblée constituante cesseront à la même époque. „

M. Sénard est prévoyant. Dans le cas où la majorité refuserait d'organiser le vote du budget, il propose de rédiger dans les termes suivants l'art. 2 de la proposition de M. Lanjuinais :

" Les élections des représentants du peuple à l'assemblée législative seront faiter sur les listes qui ont servi à l'élection du président de la république.

" Une disposition transitoire insérée dans la loi électorale indiquera celles des dispositions de cette loi qui devront être appliquées aux élections de l'assemblée législative.

" Art. 3. Les colléges électoraux seront convoqués pour le quatrième dimanche qui suivra le vote définitif de la loi sur les élections.

" L'assemblée législative se réunira quinze jours après le jour fixé pour l'élection, et les pouvoirs de l'assemblée constituante cesseront à la même époque.

" Art. 4. Comme au projet. „

Voici ce que dit à ce sujet *la Patrie :*

On assure que M. Sénard a concerté avec M. Marrast et M. Cavaignac son amendement, dont l'adoption reculerait de deux mois environ la dissolution de l'assemblée, qui n'aurait plus lieu que vers le mois de juillet. Nous doutons encore, pour notre part, que l'honorable général se prête à cette combinaison qui n'aurait pour résultat que de faire retomber le pays dans les incertitudes graves et périlleuses dont l'amendement Lanjuinais le fait si heureusement sortir.

— M. Aladenize, dont on n'a pas oublié l'arrestation, a été mis en liberté ce matin. Il faut dire, pour être juste, que c'est aux démarches actives de M. le général Changarnier qu'est dû ce résultat. M. Aladenize conservera son grade de commandant. Le commandement du 6e bataillon de la garde mobile lui sera, dit-on, confié.

— Des ordres nouveaux viennent d'être donnés par l'autorité supérieure, pour que les commissaires de police de chaque quartier de Paris eussent à faire disparaître, dans le plus court délai, les quelques drapeaux rouges et les quelques bonnets phrygiens qui surmontaient encore les arbres de liberté.

Cette mesure a été accomplie rigoureusement, et ce matin, plusieurs habitants de Paris ont été plus ou moins surpris en remarquant la disparition de ces emblêmes de la terreur, que l'on avait enlevés cette nuit sans bruit et sans encombre.

Les seuls drapeaux tolérés à l'avenir seront ceux où la devise de la république, *Liberté, Egalité, Fraternité*, se trouvera inscrite avec l'accompagnement des trois couleurs nationales.

— Il n'était question dans les couloirs de l'assemblée que de l'incroyable discussion qui s'est élevée hier, vers 5 heures, dans la salle des Pas-Perdus, entre MM. Considérant et Proudhon, qui des injures en seraient bientôt venus aux coups, si d'honorables représentants ne s'étaient interposés pour empêcher ce nouveau pugilat.

VIE DE FRANKLIN A L'USAGE DE TOUT LE MONDE,

PAR M. MIGNET.

DE LA SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite. — Voir le *Journal de La Haye* d'hier.)

CHAPITRE XII.

Tentatives de réconciliation faites auprès de Franklin par le gouvernement anglais. — Bills présentés par lord North et votés par le gouvernement britannique. — Ils sont refusés en Amérique. — Diversion que la guerre contre l'Angleterre de la part de la France, de l'Espagne et de la Hollande, amène en faveur des Etats-Unis. — Succès des alliés. — Démarches et influence de Franklin. — Expédition française conduite par Rochambeau, qui, de concert avec Washington, force lord Cornwalis et l'armée anglaise à capituler dans York-Town. — Négociations pour la paix. — Signature par Franklin du traité de 1783, qui consacre l'indépendance des Etats-Unis, que l'Angleterre est réduite à reconnaître.

L'Angleterre avait été profondément troublée par la capitulation de Saratoga. La conquête des colonies insurgées n'avançait point ; le général Howe, réduit à l'impuissance sur la Delaware, demandait à être remplacé ; le général Burgoyne, battu sur l'Hudson, était contraint de se rendre. Au lieu d'opérer l'invasion des Etats-Unis par le Canada, on avait à craindre de nouveau l'invasion du Canada par les Etats-Unis. Le ministère, déconcerté dans ses plans et revenu de ses présomptueuses espérances, voyait s'accroître les attaques de l'opposition qui l'accusait à la fois d'injustice et de témérité, s'envenimer le mécontentement du peuple, qui lui reprochait les charges financières dont il était accablé et la détresse commerciale dont il souffrait. Il redoutait, de plus, que la France et l'Espagne ne se décidassent à embrasser, comme elles le firent, la cause devenue moins incertaine des Etats-Unis, et qu'à la guerre avec les rebelles d'Amérique ne se joignît la guerre avec les deux puissances maritimes de l'Europe les plus fortes après la Grande-Bretagne.

Lord North, tout en se livrant aux plus vastes préparatifs militaires pour faire face à toutes les éventualités, essaya de les conjurer. Il s'adressa d'abord à

Franklin auquel l'Angleterre croyait le pouvoir d'apaiser un soulèvement dont elle lui attribuait la provocation. Vers les commencements de janvier 1778, lorsqu'il était en pleine négociation avec la France, ses vieux amis David Hartley, secrètement attaché à lord North, quoique membre whigh de la chambre des communes, et le chef des frères moraves, James Hutton, qui avait ses entrées au palais de Georges III, furent chargés de lui proposer une réconciliation. James Hutton vint lui offrir à Paris les conditions que lord North présenta bientôt au parlement. Franklin refusa, comme insuffisante, la restitution des anciens priviléges dont les colonies auraient été satisfaites avant la guerre, et dont elles ne pouvaient plus se contenter après leur séparation. Il leur fallait maintenant l'indépendance. Elles étaient résolues à ne pas s'en départir, et l'Angleterre n'était point encore prête à la leur accorder. James Hutton retourna attristé à Londres, d'où il conjura Franklin de faire à son tour quelque proposition, ou tout au moins de lui donner son avis. " L'Asrioste prétend, répondit Franklin au frère morave, que toutes les choses perdues sur la terre doivent se trouver dans la lune; en ce cas, il doit y avoir une grande quantité de bons avis dans la lune, et il y en beaucoup des miens formellement donnés et perdus dans cette affaire. Je veux néanmoins, à votre requête, en donner encore un petit, mais sans m'attendre le moins du monde qu'il soit suivi. Il n'y a que Dieu qui puisse donner en même temps un bon conseil, et la sagesse pour en faire usage.

„ Vous avez perdu par cette détestable guerre, et par la barbarie avec laquelle elle a été poursuivie, non-seulement le gouvernement et le commerce de l'Amérique, mais, ce qui est bien pis, l'estime, le respect, l'affection de tout un grand peuple qui s'élève, qui vous considère à présent, et dont la postérité vous considèrera comme la plus méchante nation de la terre. La paix peut sans doute être obtenue, mais en abandonnant toute prétention à nous gouverner. „

Il demandait donc qu'on disgraciât les *loyalistes* Américains qui avaient provoqué la guerre, les ministres anglais qui l'avaient déclarée, et les généraux qui l'avaient faite; qu'on gardât tout au plus le Canada, la Nouvelle-Ecosse, les Florides, et qu'on renonçât à tout le reste du territoire de l'Amérique, pour établir une amitié solide avec elle. „ Mais, ajoutait-il, je connais votre peuple : il ne verra point l'utilité de pareilles mesures, ne voudra jamais les suivre, et trouvera insolent à moi de les indiquer. „

Ces mesures, que l'Angleterre se vit contrainte d'adopter en grande partie cinq années plus tard, furent remplacées par les *bills conciliatoires* de lord North. Ce ministre proposa au parlement, qui y consentit, de renoncer à imposer des taxes à l'Amérique septentrionale, de retirer toutes les lois promulgées depuis le 10 février 1763, d'accorder aux Américains le droit de nommer leurs gouverneurs et leurs chefs militaires. Des commissaires anglais furent nommés pour offrir à l'Amérique ces bills, que David Hartley envoya le 18 février à Franklin. Les traités avec la France étaient alors signés, et, six jours après leur conclusion, Franklin avait écrit à Hartley : " L'Amérique a été jetée dans les bras de la France. C'était une fille attachée à ses devoirs et vertueuse. Une cruelle marâtre l'a mise à la porte, l'a diffamée, a menacé sa vie. Tout le monde connaît son innocence, et prend son parti. Ses amis désiraient la voir honorablement mariée... Je crois qu'elle fera une bonne et utile femme, comme elle a été une excellente et honnête fille; et que la famille d'où elle a été si indignement chassée aura un long regret de l'avoir perdue. „

Lorsqu'il connut les bills, il les déclara trop tardifs, tout à fait inadmissibles, et plus propres à éloigner la paix qu'à y conduire. William Pultney se joignit à James Hutton et à David Hartley pour solliciter entre la métropole et les colonies un rapprochement qu'ils croyaient dépendre de lui. Franklin leur assura à tous que désormais ce rapprochement ne pouvait s'effectuer qu'au prix de l'*indépendance reconnue des Etats-Unis* et au moyen d'un simple traité d'amitié et de commerce. David Hartley se rendit alors à Paris, pour essayer de rompre l'union redoutable que l'Amérique venait de conclure avec la France. Il y arriva dans la dernière quinzaine d'avril. Il fit à Franklin l'ouverture d'un traité de commerce, où certains avantages seraient concédés à l'Angleterre, avec laquelle l'Amérique s'engagerait de plus dans une alliance défensive et offensive, même contre la France. Franklin répondit que l'Angleterre serait heureuse si on l'admettait, malgré ses torts, à jouir des avantages commerciaux qu'avait obtenus la France; qu'elle se trompait, si elle croyait, en signant la paix avec les Américains, les entraîner dans une guerre contre la nation généreuse dont ils avaient trouvé l'amitié au moment de leur détresse et de leur oppression, et qu'ils la défendraient en cas d'attaque, comme les y obligeaient le sentiment de la reconnaissance et la foi des traités.

David Hartley, n'ayant pu réussir à ébranler la nouvelle alliance, retourna, le 28 avril, en Angleterre. En quittant Franklin, il lui écrivit : " Ni mes pensées ni mes actes ne manqueront jamais pour pousser à la paix dans un temps ou dans un autre. Votre puissance, à cet égard, est infiniment plus grande que la mienne; c'est en elle que je place mes dernières espérances. Je finis en vous rappelant que ceux qui procurent la paix sont bénis. " Il semblait craindre pour son vieil ami quelque danger, puisqu'il ajoutait d'une façon mystérieuse : " Les temps orageux vont venir, prenez garde à votre sûreté; les événements sont incertains, et les hommes mobiles. " Franklin, tout en le remerciant de son affectueuse sollicitude, lui répondit avec une spirituelle tranquillité : " Ayant presque achevé une longue vie, je n'attache pas grand prix à ce qui m'en reste. Comme le marchand de drap qui n'a plus qu'un petit morceau d'une pièce, je suis prêt à dire : Ceci n'étant que le dernier bout, je ne veux pas être difficile avec vous; prenez-le pour ce qui vous plaira. Peut-être le meilleur parti qu'un vieil homme puisse tirer de lui est de se faire martyr. "

Il eut soin de tenir la cour de France au courant de toutes les tentatives faites auprès de lui, afin qu'aucun nuage ne troublât le bon accord, et qu'aucune incertitude ne dérangeât le concert des deux alliés. M. de Vergennes l'en remercia au nom de Louis XVI : " Le grand art du gouvernement anglais, lui dit-il, est d'exciter toujours les divisions, et c'est par de pareils moyens qu'il espère maintenir son empire. Mais ce n'est ni auprès de vous ni auprès de vos collègues que de semblables artifices peuvent être employés avec succès... Au reste, il est impossible de parler avec plus de franchise et de fermeté que vous ne l'avez fait à M. Hartley : il n'a aucune raison d'être satisfait de sa mission. "

M. de Vergennes exprimait la même confiance envers le peuple des Etats-Unis : il ne se trompait point. Les bills conciliatoires de lord North parvinrent en Amérique plus tôt que les traités avec la France : ils y furent connus vers le milieu d'avril. Washington les jugea insuffisants et inadmissibles, tout comme l'avait fait Franklin; et le congrès, partageant la pensée des deux plus sensés et plus glorieux soutiens de l'indépendance américaine, les rejeta sans hésitation, et à l'unanimité des voix. Il déclara qu'il n'admettrait aucune proposition de paix, à moins que l'Angleterre ne retirât ses troupes et ses flottes, et ne reconnût l'indépendance des Etats-Unis. A peine avait-il repoussé les bills, qu'arrivèrent (le 2 mai) les traités; ils causèrent des transports de joie. L'espérance fut universelle. Le congrès les ratifia sur-le-champ, et nomma Franklin son ministre auprès de la cour de France, qui, de son côté, accrédita M. Gérard de Rayneval auprès du gouvernement des Etats-Unis. Dans la noble effusion de sa reconnaissance, le congrès écrivit à ses commissaires : " Nous admirons la sagesse et la vraie dignité de la cour de France, qui éclatent dans la conclusion et la ratification des traités faits avec nous. Elles tendent puissamment à faire disparaître cet esprit étroit dans lequel le genre humain a été assez malheureux pour s'entretenir jusqu'à ce jour. Ces traités montrent la politique inspirée par la philosophie, et fondent l'harmonie des affections sur la base des intérêts mutuels. La France nous a liés plus fortement par là que par aucun traité réservé, et cet acte noble et généreux a établi entre nous une éternelle amitié.

Cette étroite union ne pouvant être ébranlée, il fallait essayer de la vaincre, L'angleterre poursuivit donc la guerre avec l'Amérique, et la commença avec la France. La France s'y attendait, et s'y était préparée. Grâce au patriotisme d'un grand ministre, sa marine, si faible et si humiliée dans la guerre de sept ans, s'était rétablie et relevée. Le duc de Choiseul y avait appliqué son génie prévoyant, et, avec une fierté toute nationale, il avait commencé, sous les dernières années de Louis XV, la restauration maritime de la France, que les ministres de Louis XVI avaient soigneusement continuée, surtout depuis les désaccords qui avaient éclaté entre les colonies américaines et leur métropole.

Des flottes étaient réunies dans les principales rades; des vaisseaux étaient en construction sur tous les chantiers. A leur bravoure ordinaire, nos marins joignaient une instruction supérieure, et une grande habileté de manœuvres. Aussi les vit-on, durant cinq années, sous les d'Orvilliers, les d'Estaing, les de Grasse, les Guichen, les Lamotte-Piquet, les Suffren, etc., affronter résolûment et combattre sans désavantage les flottes anglaises sur toutes les mers, dominer dans la Méditerranée, balancer la fortune dans l'Océan, résister héroïquement dans l'Inde, et réussir en Amérique. Belle et patriotique prévoyance qui permit à Louis XVI d'entreprendre avec hardiesse, de poursuivre avec constance, d'exécuter avec bonheur une des choses les plus grandes et les plus glorieuses de notre histoire.

Le premier effet de son intervention en Amérique fut d'amener l'évacuation de la Pennsylvanie par les Anglais. Tandis que le comte d'Orvilliers livrait la mémorable bataille navale d'Ouessant à l'amiral Keppel, dont l'escadre, maltraitée, prenait le large, le comte d'Estaing s'avançait vers l'Amérique avec une flotte de douze vaisseaux de ligne et de quatre frégates, pour aller, sur le conseil de Franklin, bloquer l'amiral Howe dans la Delaware, et enfermer dans Philadelphie sir Henri Clinton, qui avait succédé au commandement militaire du général Howe. Mais la flotte et l'armée anglaise avaient échappé au péril en quittant ces parages. L'une avait reçu l'ordre de transporter cinq mille hommes dans la Floride pour protéger cette province, et l'autre avait opéré sa retraite sur New-York. Lorsque le comte d'Estaing arriva, il ne trouva plus ceux qu'il venait surprendre; la crainte seule de son approche avait fait reculer l'invasion anglaise.

Washington, fidèle à son plan d'une entreprenante défensive, harcela Clinton dans sa marche sur New-York, repassa la Delaware après lui, l'attaqua avec avantage à Montmouth dans le New-Jersey, se porta de nouveau du côté oriental de l'Hudson; et lorsque les Anglais, revenant presqu'à leur point de départ, se furent renfermés dans cette ville, il prit, à peu de distance de leur quartier général de fortes positions, d'où il pût surveiller leurs mouvements et s'opposer à leurs entreprises. Il forma une ligne de cantonnements autour de New-York, depuis le détroit de Long-Island jusqu'aux bords de la Delaware.

Les Anglais ne furent point expulsés du territoire américain dans cette campagne, mais ils perdirent une grande partie de ce qu'ils y avaient conquis. Dans la campagne suivante, ils eurent à combattre un nouvel ennemi. L'Espagne, après un impuissant essai de médiation, se joignit à la France dans l'été de 1779 (juin), et fut secondée bientôt par la Hollande, que l'Angleterre attaqua en 1780, parce qu'elle s'était montrée commercialement favorable aux *insurgens* en 1778. L'appui des trois principales puissances maritimes de l'Europe, et la neutralité armée conclue vers ce temps (juillet et août 1780) entre la Russie, le Danemarck, la Suède, contre les théories et les pratiques oppressives des anciens maîtres de la mer, furent pour les Etats-Unis une diversion puissante et un heureux encouragement.

L'Angleterre se vit obligée de disperser ses forces dans toutes les régions du monde. Elle eut à se défendre dans la Méditerranée, où les Français et les Espagnols lui reprirent Minorque et tentèrent de lui enlever Gibraltar; vers les côtes d'Afrique, où elle perdit tous ses forts et tous ses établissements sur le Sénégal; aux Indes, où, après s'être emparée tout d'abord de Pondichery, de Chandernagor, de Mahé, elle fut privée de Gondelour, et eut à combattre le redoutable Hyder-Aly et l'héroïque bailli de Suffren; en Amérique; où les Français, qu'elle avait dépouillés des îles de Saint-Pierre de Miquelon et de Sainte-Lucie, conquirent sur elle la Dominique, Saint-Vincent, la Grenade, Tabago, Saint-Christophe, Nevis, Montserrat, et où les Espagnols se rendirent maîtres de la Mobile, et soumirent la Floride occidentale avec la ville de Pensacola, qu'ils avaient cédée dans la paix du 10 février 1763. Malgré la coalition ouverte ou secrète du monde contre sa puissance, cette fière et énergique nation tint ferme sur toutes les mers, résista à toutes les inimitiés, et ne renonça point à dompter et à punir ses colonies révoltées.

Seulement elle changea son plan d'attaque. Sir Henri Clinton avait vainement essayé de reprendre les anciens desseins du général Howe en se rendant maître de tout le cours de l'Hudson. Il avait rencontré la résistance victorieuse de Washington, qui l'avait réduit à l'inaction dans New-York. Mais tandis que le général américain, toujours posté avec son armée dans des positions qu'il rendait imprenables, défendait l'accès intérieur du pays, les Anglais se décidèrent à ravager ses côtes, et à porter la ruine là où ils ne pouvaient plus opérer la conquête. Des corps considérables, détaches de l'armée centrale de New-York, allèrent sur des flottilles dévaster les rivages des deux Carolines de la Virginie, de la Nouvelle-Angleterre. Les villes de Portsmouth, de Suffolk, de New-Haven, de Farifiel, de Norfolk, de Kingston, de Bedford, de Egg-Harbourg, de Germanflatts, furent saccagées et brûlées. De plus, sir Henri Clinton, ayant reçu des renforts d'Europe, reprit le projet d'invasion, non plus par le centre des Etats-Unis, où Washington l'avait fait échouer jusque-là, mais par son extrêmité méridionale, où il devait rencontrer moins d'obstacle. Il alla joindre dans le sud, lord Cornwalis, qui se rendit assez promptement maître des deux Carolines.

Il importait que la France, dont les flottes avaient paru plus qu'elles n'avaient agi sur les côtes américaines, vint au secours des Etats-Unis d'une manière efficace. Le général Lafayette, qu'une amitié étroite avait promptement lié à Washington, qui avait acquis la confiance du congrès par la générosité de son dévoûment et la brillante utilité de ses services, se rendit en Europe pour se concerter avec Franklin, et solliciter, d'accord avec lui, cettte assistance devenue nécessaire. Le plénipotentiaire américain n'avait pas négligé les intérêts de son pays, et avait soigneusement entretenu l'union des alliés, afin de préparer sa victoire. Il avait repoussé les offres d'une trêve de sept ans, que lord North lui avait proposée par l'entremise de David Hartley, dans l'espoir de séparer l'Amérique de la France, et de les accabler tour à tour en les attaquant à part. Il avait demandé que la trêve équivalût à la paix par une durée de trente ans et qu'elle fût générale : c'était déjouer les desseins secrets de l'Angleterre, qui n'insista point. Après avoir obtenu de la cour de Versailles des secours considérables d'argent, qui s'élevèrent à trois millions pour 1778, à un seulement pour 1779, à quatre pour 1780, à quatre aussi pour 1781, indépendamment de la garantie d'un emprunt de cinq millions de florins contracté par les Etats-Unis en Hollande, Franklin obtint encore l'envoi d'une flotte conduite par le chevalier de Ternay, et d'une petite armée que commanda le comte de Rochambeau, placé sous les ordres directs du général Washington. *(La suite prochainement.)*

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 17 *février* 1849. — (Représentation N° 103.)

LA JUIVE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Halévy.

Vu la longuenr du spectacle on commencera à six heures et demie précises.

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.

Vrijdag 16 *Febr.* 1849. (N° 34 in het abonnement.)

HAMLET,

KROONPRINS VAN DENEMARKEN,

Treurspel in vijf bedrijven, naar het Fransch van Ducis.

In een geruime tijd niet vertoond.

GEVOLGD DOOR :

Eene vrouw die uit het raam springt,

Blijspel met zang in een bedrijf naar het Fransch van Scribe door W. Greeven.

Aanvang ten half zeven ure.

ANNONCES.

M. S. N. DENTZ, Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 17 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 21 de ce mois. Il descendra à l'Hôtel du *Maréchal de Turenne.* (290)

PORTRAITS DAGUERRÉOTYPÉS NON RENVERSÉS.

L'atelier est ouvert tous les jours, excepté le Dimanche, depuis 10 heures jusqu'à 4 heures. Appartements privés *Buitenhof*, Café Belvédère. (292)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, Mercredi 14 Février. — La tendance générale des fonds hollandais était aujourd'hui plus favorable. Les intégrales ont donné lieu à quelques affaires.

Les fonds espagnols continuent à poursuivre leur marche ascendante par suite des nombreux achats qui s'effectuent en ces fonds. — Les français, les autrichiens et les belges étaient également demandés en hausse. Les opérations étaient surtout animées en rentes françaises.

Rotterdam, Mercredi 14 Février. — Les cours des fonds hollandais se sont généralement bien maintenus. — Le 3 % int. espagnol a de nouveau donné lieu à des affaires fort actives et son cours a haussé de plus de 3/4 %. — Les mexicains et les autrichiens étaient plus offerts.

Paris, Mardi 13 Février. — Les habitués de la bourse ont eu aujourd'hui une fort agréable surprise : M. le président de la république est allé leur faire une visite. Louis-Napoléon s'est rendu, vers les 1 heure 1/2 à la bourse, en bon bourgeois, dans une élégante américaine qu'il conduisait lui-même; il était accompagné seulement de M. Fould et de deux domestiques. M. le président est descendu de voiture aux cris mille fois répétés : *de Vive Napoléon ! Vive le président de la république !* Il s'est rendu dans le cabinet des agents de change, où M. Billaud, au nom de ses collègues, l'a remercié de l'agréable surprise qu'il leur fesait, surprise d'autant plus heureuse, a ajouté M. Billaud qu'elle coïncidait avec les plus hauts cours que la rente ait atteints depuis la révolution de février. Louis Napoléon a répondu qu'il était lui-même fort heureux de ce que lui annonçait M. le syndic des agents de change, et que ce ne serait pas lui qui arrêterait la rente en si bon chemin. Le président s'est promené pendant quelques instants dans l'hémicyle où se tiennent les agents de change, puis il s'est rendu dans les galeries d'en haut, d'où il a assisté avec un certain intérêt au spectacle assez curieux d'une bourse très animée.

Il a regagné ensuite sa voiture au milieu d'une foule empressée qui le saluait de ses acclamations; en prenant les guides, il s'est dirigé vers l'Elysée. La visite du président a contribué à l'amélioration sur les fonds que nous sommes encore heureux de signaler aujourd'hui. Le 5 % a atteint le cours de 80-55 et le 3 %, celui de 48-95; comme ces jours derniers des réalisations importantes de bénéfices, ont fait fléchir un peu les cours vers la clôture. Cependant ces deux fonds restent en hausse de 55 c. sur hier. Les autres valeurs se sont également améliorés. On ne s'est pas occupé de nouvelles politiques. La visite inattendue du président absorbait toutes les conversations.

Londres, Mardi 13 Février. — Hier après la clôture de la bourse une hausse suhite a eu lieu sur les consolidés. Du cours de clôture de 98 1/4 à 3/8 ils se sont élevés à 98 5/8 3/4 au comptant et 93 7/8 à 94 à terme.

Aujourd'hui l'animation continue et les cours sont fermes et en hausse. A 1 heure on fesait 94 à 1/4 au comptant et 94 1/4 3/8 à terme et l'on resta à 3 heures 94 3/8, 1/2 au comptant et 94 1/2 à 5/8 à terme; 3 % réduits 94 1/8, 3/8; Bons de l'échiquier 43 à 46 (mars) et 47 à 49 (juin); actions de la la banque 194 à 197.

Les fonds étrangers fermes, mais sans variations. Espagne 3 % 30 à 1/2; 5 % 18 à 1/2; passive 4 1/8; hollandais 2 1/2 % 50 1/4 à 50 1/2; 4 % 79 1/4 à 79 3/4; mexicains 25 3 8 à 12; portugais 25 à 26.

Madrid, Mercredi 7 Février. — 3 % 21 3/4 P. (Après la bourse 21 5/8 A. — 5 % 10 1/8 P. (Après la bourse 10 1/8 A. — Dette sans intérêt 3 3/4 P. (Après la bourse 3 3/4 A. — Coupons 6 1/2 A. — Billets du trésor 76. Banque de St-Ferdinand 56 A. 58 P. - Changes: Paris 5. 16 P. Londres 49 d. 20 P.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 14 FEVRIER.

Dette act.... 2 1/2	49 3/4	Dito.............. 3	31 1/4, 3/4	Certific. dit...6	61 1/2
Dito dito 3	58 7/16	D° int. à 6 m. 3	22 5/8	Pol. Cert..... 4	62, 1/8
Dito dito...... 4	78 3/16	Coup. Ardoin.	9 3/16, 10	Lots Pol. fl. 300	
Emp des I-O. 4	76 1/2	Passive...........	4 1/8, 5/16	Dito dito fl. 500	
S. d'Am..... 3 1/2	78 1/2	Deferred.........		Amér Phil. B. 6	
Soc. de C... 4 1/2		Dette diff. à P.	3 5/8, 13/16	Dito Act. de B.	
Lac de Harl. 5		Portug. à L^s. 5	25 5/8, 13/16	Autr. Mét..... 5	72
C. de f. du R 4 1/2		Dito dito....... 4	26 3/4	Dito............ 2 1/2	38
C. de fer Holl.	67	D° int. à 1 Conto		Dito............. 4	
Dito........... 4 1/2	91	O. russe Hope 5	101 5/8	Brés............ 5	82 3/8
France........ 3	46 1/4	Dito dito........ 5		Dito 1843...... 5	
Id. 5	73 5/8, 7/8	Certifi. dito.. 5		N. Mexic....... 5	24 1/4
Belgique... 2 1/2	42 7/8	Dito dito....... 4	82 3/4, 7/8	Peru 6	34 5/8, 11/16
Esp. Ard. 85 l. 5	12 1/16	Bill. Stieglitz 4	82 1/8	Grenade...... 1 1/2	15 3/16, 1/4
Dito de 510 l. 5	12 9/16	Cert. à Hamb. 5		Venez 2 1/2	19 1/4
Dito Pièc. c. 5	11 5/8, 12	Insc. au gr.-l. 6	60 3/4		

BOURSE DE ROTTERDAM DU 14 FEVRIER.

Pays-Bas. —	Dette activ.	2 1/2	% 49 5/8	Esp. —	Ard. int. L. 510	5	% 12 1/4
	Dito dito	3	„ 58 1/2	Russie. —	Emprunt	5	„
	Dito dito	4	„ 77 7/8		Stieglitz.	4	„ 82
Esp. —	Ard. de L. 170.	5.	„ 11 5/8	Autriche. —	Cert. Mét.	2 1/2	„ 38

BOURSE DE PARIS DU 13 FEVRIER.

3 p.c. au compt	48 50	Belg. 3 p. 1838		CHEM. DE FER.	
„ fin cour.	48 75	„ 2 1/2 1845	46	Paris St Germ.	
Emprunt 1847	80	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	155
[illegible]	[illegible]	[illegible]		„ r. g.	140
5 p.c. au compt	80 05	[illegible]		„ Orléans....	782 50
„ fin cour.	80 10	„ nouv. 3 p.	29 3/4	„ Rouen	472 50
B. de France	1825	„ dette int.	21 7/8	Paris Nord......	425 75
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	79	„ Strasb...	343 75
Holl. 2 1/2 p. c.		Rome E. 1844		„ Lyon.....	
Belg. 5 p. 1840				Zinc. V^{lle} Mt.	
„ 5 p. 1842	90			„ Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 13 FEVRIER.

Cons. Compt..	94 1/4, 94 3/8	Péruviens	48, 50	Dito différée..	4
D° en liquidat.		3 p. c. port.....	25, 26	Dito passive...	4, 4 1/2
Belges..........	80, 82	4 p.c. d° 1834.		Mexique........	25, 25 1/2
Hollande 4 p.c.	79, 80	Brésilien.......	80, 82	Russie	108, 110
Dito 2 1/2 p.c.	49 1/4, 50 1/4	Dette act. esp 5	18, 18 1/2	Colombie.......	
		Dito 3 p. c......	30, 30 1/2	Danois	66, 70

BOURSE D'ANVERS DU 14 FEVRIER.

Belg. C. de la bq. B ... 2 1/2			Autr. Métal. 5		Dette diff. 1831	
Cert. de la soc. g. B.... 2 1/2	45 7/8, 3/4		Dito 2 1/2......		Dito pass. 1834	
Emprunt ... 3			L^s f 250 E. 1839		Russie emp. à Ams. H. C° 5	
Dito....... 4			Dito de f 500.		Dito d° nouv. 5	
Dito...... 4 1/2	82 1/2	P	Pol. L^s de f 300	370	Prusse. Dito l. à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	91	P	Dito de f 500	278	Nap. C^{rt} Falc 5	
Dito 1842... 5	87	A	Bade. Lots de f 50 1840..		Etat Romain. 5	67 1/2
Holl. D^e act. 2 1/2	75 1/2	P	Dito 1845....	61 1/2		
			Esp. Ep. 1834. 5	12 3/4, 7/8 A		

BOURSE DE FRANCFORT DU 13 FEVRIER.

Métalliques. 5	75 3/8, 1/2	Métalliq. 2 1/2	39 3/4, 40	Empl 1839 fl 250	80 1/2, 81
„ 4	60 1/4, 5/8	Banque.	1177, 1185	Hollande 2 1/2	49 1/4, 1/2
„ 3	44 1/2, 45 1/2	Empl 1834 fl 500	127 1/2, 128	Espagn. d. int.	21 1/4, 32

BOURSE DE BERLIN DU 13 FEVRIER.

Empr. vol. 5	101 1/4	A	Ch. Aix à Maest		P	Hollande 2 1/2
Obligat. 3 1/2	80 A.	P	O. de la S.C.M	98 1/2,		L. de Pol. 500
Russ. (Roths.)	109	P	Banq. de Prus	90, 91		Dito 300
Dito Stiegl. 4	88	P				

BOURSE DE VIENNE DU 11 FEVRIER.

Métalliques, 5	84 1/4, 1/2	Emprunt 1834		Act. de la B.
„ 4		„ 1839.		Lots de 500 fl.
„ 3		Ch. de f. Milan		Dito de 250 „
„ 2 1/2		„ du Nord 99 3/4, 1/2		

CHANGES DE BERLIN DU 13 FEVRIER.

Amst. court.	143 1/4, 3/8	Hamb. 2/m.	150 3/4, 151	Vienne 2/m.	90 3/8
2/m.	142 5/8, 7/8	Londres 3/m.	6.25 1/2, 3/4	Francf. 2/m.	56, 24
Hamb. court.	151, 1/4	Paris 2/m.	81 1/8, 1/8	St-Pétb. 3/s.	104 5/8

PAR TÉLÉGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam, jeudi 15 février.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

Pays-Bas. —	Dette active.	2 1/2	%	49 13/16
	Dito dito	3	„	58 1/2
	Dito dito	4	„	78 8/16
Espagne. —	Ardoins de L. 510	5	„	12 5/16
	Dito intér. à 6 m	3	„	22 1/2
Russie. —	Emprunt Hope 1798 et 1816	5	„	101 1/2
Autriche. —	Obligat. Métalliques	2 1/2	„	38 1/4
France. —		3	„	46
Pérou. —		6	„	—

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, *Spui*, N° 75.